

Praefectus vrbi, estoit vn magistrat bien honoré: qui pouuoit estre comme vn Preuost, ayant esgard sur la ville de Rome: & comme dit Cassiodore, ne pouuoit estre peu prisé, celuy à qui estoit commise la charge d'une si grande cité.

Praefectus vrbi.

Censure, estoit vn autre honorable magistrat aux Romains, qui fut mis sus l'an de la fondation de Rome 312. Le Censeur estoit comme correcteur de la discipline, & reformateur des mœurs, sur lesquelles non seulement il auoit esgard, mais aussi sur les biens, facultez, reuenus, & cens d'un chacun: & de là auoit pris le nom. Car de cinq en cinq ans (que les Romains appelloyent *Lustrum*) il auoit cognoissance, estimoit & eualuoit le bien d'un chacun citoyen: de posoit vn Sénateur, ostoit le cheual à vn cheualier. Auoit cognoissance des lieux publics, temples, rues, eaux, tributs, & reuenus de la ville: lesquels il bailloit à ferme, comme bon luy sembloit. Ils furent deux en nombre, & se renoueloyent de cinq en cinq ans: toutesfois depuis Marcus *Æmilius* Dictateur raccourcit le temps de ce magistrat, & le fit seulement d'un an & six mois: de quoy il fut puis apres luy mesme censuré & chastié. La Censure fut si honorable qu'Auguste en voulut retenir l'honneur, se nommant Maistre des mœurs: & l'Empereur Domitian se disoit Censeur perpetuel, comme on voit en ses medalles.

Censure.

*Ædiles* estoient magistrats de deux sortes: les vns dits Plebeiens ou populaires, qui estoient les moindres: les autres plus honorables, dits Curules, de la chaire Curule, où ils estoient assis, de laquelle sera parlé en la planche D, nombre 1. Ceux-cy auoyent la charge des maisons (dont ils portent le nom) non seulement priuees, mais aussi des temples, & autres edifices de la cité, comme sont aque-ducs, esgouts, & semblables. Ils auoyent la charge des jeux publics: donnoyent & assignoyent les places au theatre: prenoyent garde que dedans Rome on ne sacrifiait aux dieux en autre maniere que suyuant les sacrifices Romains, c'est à dire, accoustumez & ordinaires. Furent premierement creez deux, puis apres s'en augmenta le nombre. *Ædilité* estoit le premier degré à Rome, pour puis apres monter à plus grands honneurs & dignitez. Par l'*Ædilité* se cõptent quelquesfois les ans, comme par les Consuls: singulièrement au fait des jeux solennels, ainsi qu'appert par les Comedies de Terence, quand il dit, *Acta ludis Megalensibus, M Fuluius & M. Glabrione Aedilib. Curulib.*

Aediles.

*Ædiles Cereales* furent autres *Ædiles* depuis creez par Iule Cesar, qui auoyent la charge des bleds, & autres grains (que les Latins

Aediles Cereales.